



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR
L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

1 février 2017
Français
Original : Anglais

Atelier de travail sur le renforcement de l'interface science politique dans le domaine de la lutte contre les déchets marins, la biodiversité et les pêches, la surveillance des côtes et de l'hydrographie, en mettant l'accent sur l'approche axée sur les risques (ABR)

Madrid, Espagne, 2 mars 2017

Point 4 de l'ordre du Jour : Document de travail sur l'ABR pour la surveillance

Titre : Résumé de l'approche basée sur les risques pour la surveillance marine

Pour des raisons environnementales et économiques, le présent document a été imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leur exemplaire aux réunions et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Introduction

1. L'objectif principal de l'actuel atelier interface science-politique (Atelier ISP) est de renforcer l'interface science-politique entre les scientifiques et les décideurs afin de discuter et de formuler des recommandations spécifiques pour la mise en œuvre du programme intégré de suivi et d'évaluation de la mer Méditerranée et de la côte et des critères d'évaluation connexes (décision IG.22 / 7, dite décision IMAP).

ISP comme partie de l'Approche Écosystémique du PNUE/PAM de la Convention de Barcelone

2. Reconnaissant l'importance de l'interaction entre les scientifiques et les décideurs dans les travaux du PNUE / PAM et de la Convention Barcelone, conformément au point 1.4 de la Stratégie à moyen terme du PNUE / PAM et de son programme de travail et budget 2016-2017, les travaux ISP ont ainsi été intégrés dans le processus de l'approche écosystémique, avec un accent particulier mis sur l'appui à la mise en œuvre d'IMAP.

3. Une analyse préliminaire des besoins scientifiques de la décision IMAP a été préparée par le Plan Bleu puis a été présentée et discutée lors de l'atelier de lancement de l'ISP qui s'est tenu en décembre 2015 à Sophia Antipolis en France. Au cours de cet atelier, les participants ont identifié un certain nombre de lacunes dans les connaissances scientifiques qui doivent être comblées pour la pleine mise en œuvre de l'IMAP. L'Atelier de lancement de l'ISP a été suivi de deux ateliers spécifiques sur la Pollution (Eutrophisation et Contaminants) à Marseille les 20 et 21 octobre 2016 et sur la Biodiversité Marine et les AMP à Tanger le 28 novembre 2016, organisés en parallèle avec le CORMON sur la pollution et le deuxième Forum des AMP méditerranéennes. Les activités ISP ont également été présentées lors du 1er atelier national de formation sur la surveillance de la côte et l'hydrographie à Rabat les 26-27 octobre 2016.

4. L'importance de l'ABR pour le suivi et la nécessité d'élaborer des lignes directrices pour appliquer une telle approche ont été soulignées lors de l'atelier de lancement comme une question transversale et comme un principe général de la mise en œuvre d'IMAP aux niveaux : national, sous régional et régional.

5. Le présent document a été préparé pour susciter des discussions et fournir des orientations plus concrètes au Secrétariat et aux Parties Contractantes sur les moyens de développer et d'appliquer l'ABR pour concevoir leurs programmes de surveillance conformément à l'IMAP. Ce document de travail est également étayé par un document de référence (UNEP(DEPI)/MED WG.432/5) qui définit et décrit les principales caractéristiques de l'ABR et les meilleures pratiques de son application.

La mise en œuvre de l'ABR dans le contexte d'IMAP

6. L'ARB étant reconnue comme un principe de base pour l'IMAP, elle peut constituer un lien utile entre les besoins de suivi et d'évaluation et fournir une méthode pratique pour assurer la rentabilité et la faisabilité de la surveillance.

7. Le cadre logique de l'ARB appelle à une évaluation initiale, basée sur le fait que les Parties Contractantes devraient accorder la priorité à leurs efforts de surveillance dans les zones soumises à des pressions élevées, liées aux activités humaines, qui risquent de ne pas atteindre ou maintenir le BEE et les biota connus les plus sensibles. De plus, la surveillance dans les zones à haute valeur écologique devrait être prioritaire. Le guide IMAP recommande en outre une surveillance comparative potentielle, en

particulier en ce qui concerne la biodiversité, entre les aires protégées (par exemple les AMP, les ASPIM) et entre les zones soumises à des pressions élevées.

8. En appliquant l'approche fondée sur le risque de manière intégrée, il est essentiel de cartographier, d'évaluer et de classer les pressions.

9. À la lumière de ce qui précède, en s'appuyant sur IMAP et ses orientations, sur les recommandations des précédents ateliers ISP et sur les outils disponibles, afin de tirer le meilleur parti de l'ARB, il est essentiel d'élaborer les programmes nationaux de surveillance et d'évaluation intégrés en identifiant les principales zones géographiques où se concentrent les pressions humaines (et d'évaluer leur répartition spatiale, leur intensité, ainsi que leurs impacts).

10. En outre, afin d'assurer l'intégrité et la rentabilité de ces programmes de surveillance nationaux, il est également essentiel que, sur la base de cette analyse initiale, les stations de surveillance soient établies uniquement dans les domaines prioritaires, qui peuvent inclure des zones de fortes pressions, y compris les points chauds comme zones sensibles.

11. De plus, pour la pleine application de l'ARB, il faudrait analyser la possibilité d'une surveillance conjointe ou intégrée entre différents indicateurs communs (et potentiellement différents clusters, tels que la biodiversité et les déchets marins par exemple) afin d'assurer l'efficacité maximale de la surveillance.

12. Afin d'entreprendre les étapes clés ci-dessus au niveau national, certaines questions scientifico-politiques devraient être abordées, tant en ce qui concerne le développement des programmes nationaux de surveillance et d'évaluation intégrés que des spécificités liées aux problématiques des déchets marins, de la biodiversité et des pêches et la surveillance côtière et hydrographique :

- 1) Quelles améliorations dans le suivi scientifique, les évaluations et la gestion sont les plus nécessaires pour la mise en œuvre pratique de l'ARB en ce qui concerne la mise en œuvre d'IMAP ?
- 2) Conformément à l'IMAP, dans le cadre de la mise en œuvre pratique de l'ARB, «il faudrait identifier les zones qui sont soumises à des pressions plus élevées et les biota les plus sensibles » - quels outils scientifiques sont disponibles pour y parvenir de manière intégrée ? (En construisant également sur le Tableau 1 « pressions et impacts sur l'environnement marin » du document UNEP(DEPI)/MED WG.432/5).
- 3) En ce qui concerne les biota sensibles, l'accent devrait-il être mis sur les types vulnérables d'habitats, les aires marines protégées, les frayères, les zones de reproduction et d'alimentation, les itinéraires de migration ? Sinon quelles priorités, le cas échéant, pourrait-on établir entre eux ? En tant qu'approche pratique et rentable, pourrait-on, dans un premier temps, se concentrer sur les aires marines protégées (y compris les ASPIM et éventuellement les Réserves de Pêche) ?
- 4) En ce qui concerne le suivi des ENI, faut-il adopter une approche différente de celle des indicateurs communs de la biodiversité ?
- 5) En ce qui concerne la surveillance des déchets marins, quels sont les principaux éléments pour optimiser les stratégies de surveillance conformément à l'ARB ?
- 6) En ce qui concerne la surveillance des déchets marins, en termes de distribution et de quantités (en particulier pour les micro plastiques), quelles sont les principales étapes pour localiser les points chauds ? L'évaluation des zones d'accumulation (baies fermées, gyres, canyons et zones spécifiques de profondeur), ainsi que la détection des sources de détritiques (cours d'eau, intrants

diffus) sont les étapes nécessaires pour permettre le développement de SIG et de systèmes de cartographie pour localiser les points chauds ;

- 7) En ce qui concerne les conditions hydrographiques, considérant que les différents types de structures auront des niveaux d'impacts différents, mais l'indicateur indique la longévité des structures (> 10 ans) et non la taille, comment les structures mentionnées ci-dessus pourraient être mises en œuvre en fonction de leurs impacts potentiels, c'est-à-dire des niveaux de pression ? En outre, comment pourrions-nous réfléchir davantage sur les spécificités de l'indicateur commun 15, sur l'importance de la cartographie des zones de changements hydrographiques avec les cartes spatiales des habitats, donc davantage par rapport à l'étendue, tout en notant que l'état de l'habitat sera évalué intégralement grâce à d'autres OE (à savoir EO1 Biodiversité).
- 8) En ce qui concerne la surveillance côtière, considérant que l'objectif principal n'est pas de classer l'artificialisation par son intensité / niveau d'impact, comment faire pour mettre en évidence des zones urbanisées plus denses (moins fragmentées), ainsi que des zones urbanisées à proximité d'habitats sensibles ?
- 9) En ce qui concerne l'indicateur candidat 25 (changement d'affectation des terres), comment pourrions-nous nous assurer que, conformément à l'ABR : les zones où les habitats les plus précieux ont été perdus en raison du changement d'affectation des terres (changements des zones naturelles en zones urbanisées, par exemple) pourraient être considérées ?
- 10) Existe-t-il des possibilités de surveillance conjointe / intégrée pour la surveillance des déchets marins avec d'autres indicateurs de pollution et de biodiversité ?
- 11) Existe-t-il une possibilité de créer une surveillance conjointe / intégrée entre les études sur les déchets marins et les inventaires des stocks de poissons ?
- 12) Existe-t-il des possibilités d'une surveillance conjointe / intégrée de certains indicateurs de la biodiversité et des zones côtières ?